

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 436

1^{er} mars 2010

SOMMAIRE

AmTrust Re Omega	20900	Immo Jug S.à r.l.	20898
APR Constructions, s.à r.l.	20889	Inteclux Software Engineering S.A.	20883
BGV III Rotterdam S.à r.l.	20924	Intersportif-Intervilla Luxembourg S.A.	20883
Bibe s.à r.l.	20887	Invenio S.A.	20906
Black & Decker Limited S.à r.l.	20902	Jug Immo S.à r.l.	20898
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l.	20888	LinguaLux	20883
Broadband Power Solutions	20886	LS-I Executives S.A.	20890
Consulenta S.A.	20928	Lux Autoland	20886
Dentilux Zahntechnik GmbH	20890	Marbrerie SCHIFFER S.A.	20885
DIFFART, Festival de Théâtre, Differdange association sans but lucratif	20928	MH Lux Constructions A.G.	20889
Dinas Invest & Finance Corp S.A.	20891	Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	20892
Ekoplan S.A.	20885	Norbert Boler G.m.b.H.	20890
Erdevel Europa S.à r.l.	20888	Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l.	20894
Escondido Village Technologies S.A.	20889	Parkett Theiss A.G.	20887
Euro-Plan & Projekt A.G.	20888	PELZER Luxembourg S.A.	20882
Exinter S.à r.l.	20925	Pyramidon A.G.	20891
Farei Services S.A.	20884	Rial S.à r.l.	20885
FIDELIS Immobilière S.à r.l.	20884	RM Design & Trading	20882
Fiduciaire Probitas	20884	Rosa S.A.	20896
Financière de Hotton S.à r.l.	20885	R.P.M. Group S.A.	20891
F.L. Lux Entreprise S.à r.l.	20886	SHCO 4	20892
F.L. Lux Entreprise S.à r.l.	20887	Sycotec A.G.	20890
Frederic's Lux S.A.	20884	Trademark Catering S.A.	20927
Granit Carrelages Baar	20886	UPBT GmbH	20891
Gray d'Albion Properties Sàrl	20889	Vedette S.A.	20887
Group 4 Falck Reinsurance S.A.	20900	Weerts Management S.à r.l.	20888
Imagine Action S.A.	20884	WP IV Investments S.à r.l.	20882
IMF Alliance Corporation Sàrl	20928	WP V Investments S.à r.l.	20883
Immobilière Beim Dreieck SA	20882		

WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010020378/12.

(100015008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

PELZER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 85.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pommerloch, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019926/14.

(100014667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

RM Design & Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.805.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019925/14.

(100014668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Immobilière Beim Dreieck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 7, rue Laduno.
R.C.S. Luxembourg B 92.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019924/14.

(100014671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

LinguaLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 121.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019933/14.

(100014776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Intersportif-Intervilla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg B 92.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erpeldange, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019922/14.

(100014676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Inteclux Software Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019923/14.

(100014674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

WP V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010020379/12.

(100015006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

FIDELIS Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.941.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020388/9.

(100014452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 93.065.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020389/9.

(100015242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Farei Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 46.627.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020391/9.

(100014769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Imagine Action S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 50.380.

Rectificatif du bilan 2008 déposé électroniquement en date du 19/01/2010 avec le numéro enregistré L100008575

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIARE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010020376/13.

(100014986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Frederic's Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019913/14.

(100014698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Marbrerie SCHIFFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 92.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Uffingen, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019921/14.

(100014678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Ekoplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6586 Steinheim, 1, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 95.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019914/14.

(100014696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Rial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 4, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019912/14.

(100014699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Financière de Hotton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010020390/12.

(100014541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Lux Autoland, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 17, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 112.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019940/14.

(100014756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

B.P.S. S.A., Broadband Power Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, Zone Industrielle «In den Allern».
R.C.S. Luxembourg B 94.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019915/14.

(100014695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Granit Carrelages Baar, Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17F.
R.C.S. Luxembourg B 95.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019911/14.

(100014700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

F.L. Lux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.986.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature
LES GERANTS

Référence de publication: 2010020393/12.

(100014737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Parkett Theiss A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019909/14.

(100014702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Vedette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019908/14.

(100014703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Bibe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 134.433.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29/01/2010.

BIBE s.à r.l.

47, rue Laduno

L-9147 ERPELDANGE

Signature

Référence de publication: 2010019906/14.

(100014603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

F.L. Lux Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.986.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature

LES GERANTS

Référence de publication: 2010020394/12.

(100014738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Euro-Plan & Projekt A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 84.175.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020395/9.

(100014959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.245.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1778 du 22 septembre 2006.

Les comptes annuels rectifiés du dépôt nr L090124433.04 déposé le 10 août 2009, de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010020377/15.

(100015011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Weerts Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 112.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019939/14.

(100014758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 95.044.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société tenue au siège social le 3 septembre 2009

L'Associé Unique, après avoir révoqué Monsieur Daniel Galhano de son poste de Gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat, décide de nommer Monsieur Cyrille Vallée, né le 12 août 1977 à Thionville (France), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste de Gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erdevel Europa S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010019834/16.

(100014421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Escondido Village Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020396/9.

(100015322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

MH Lux Constructions A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019903/14.

(100014722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Gray d'Albion Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 80.234.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement en date du 7 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, la clôture des opérations de liquidation pour absence d'actifs de la société Gray d'Albion Properties S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 80234, dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal a été dénoncé le 1^{er} octobre 2003.

Pour extrait conforme

Me David Heinen

Le liquidateur

Référence de publication: 2010019800/15.

(100014319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

APR Constructions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7209 Walferdange, 29, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.522.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement en date du 7 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, la clôture des opérations de liquidation pour absence d'actifs de la société APR Constructions s.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 72522, dont le siège social à L-7209 Walferdange, 29, avenue Grande-Duchesse Charlotte, a été dénoncé en date du 14 mars 2006.

Pour extrait conforme

Me David Heinen

Le liquidateur

Référence de publication: 2010019803/16.

(100014322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Dentilux Zahntechnik GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 78.523.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010020397/9.
(100014767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Norbert Boler G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 24, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 103.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 26 janvier 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature
Référence de publication: 2010019943/14.
(100014752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

LS-I Executives S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 390.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 105.283.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 janvier 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.
Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2010019826/17.
(100014133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Sycotec A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 99.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019901/14.
(100014726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Dinas Invest & Finance Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 120.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020398/9.

(100014890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

UPBT GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 26, Op der Haardt.
R.C.S. Luxembourg B 38.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019905/14.

(100014662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Pyramidon A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.
R.C.S. Luxembourg B 98.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010019904/14.

(100014717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

R.P.M. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 66.939.

EXTRAIT

En date du 4 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme
Frank Walenta

Référence de publication: 2010019808/17.

(100014278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 4).**

Capital social: GBP 2.325.795.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

In the year two thousand and nine on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

the board of managers of Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.,

here represented by Frank Mausen, lawyer, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on 13 November 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party declared and required the notary to record that:

(1) The company Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B. 147.928 (the Company), has been incorporated on 20 August 2009 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1876 of 28 September 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 25 September 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2123 of 29 October 2009.

(2) The issued corporate share capital of the Company is fixed at GBP2,325,895,500 (two billion three hundred twenty-five million eight hundred ninety-five thousand five hundred Pounds Sterling) represented by 23,258,955 (twenty-three million two hundred fifty-eight thousand nine hundred fifty-five) shares, divided into:

(i) 23,257,955 (twenty-three million two hundred fifty-seven thousand nine hundred fifty-five) ordinary shares of class A (the Class A Shares) with a nominal value of GBP 100 (one hundred Pounds Sterling) each and carrying each a share premium of GBP 10 (ten Pounds Sterling) entirely subscribed and fully paid up; and

(ii) 1,000 (one thousand) redeemable preference shares of class B (the Class B Shares) having a nominal value of GBP 100 (one hundred Pounds Sterling) each and carrying each a share premium of GBP 1,999,900 (one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling), entirely subscribed and fully paid up.

(3) According to article 7.6 of the articles of association of the Company (the Articles), the board of managers of the Company is allowed to redeem the Class B Shares by giving at least 5 (five) clear business days notice to the present holder of the Class B Shares.

(4) On 6 November 2009 the Company has given notice pursuant to article 7.6 of the Articles to Otago Investments No. 1 Limited, as the holder of the 1,000 Class B Shares at such date, and to Bank of New York Mellon, acting through its London Branch, as custodian agent of Otago Investments No. 1 Limited, that it will redeem the Class B Shares on 13 November 2009.

(5) Further to the notice given on 6 November 2009 pursuant to article 7.6 of the Articles, the Company has redeemed the 1,000 Class B Shares on 13 November 2009.

(6) Pursuant to article 7.17 of the Articles, upon the redemption of the Class B Shares, such Class B Shares shall automatically be cancelled.

(7) As a consequence, (i) the share capital of the Company shall be reduced by an amount of GBP 100,000 (one hundred thousand Pounds Sterling) so as to reduce it from its current amount of GBP 2,325,895,500 (two billion three hundred twenty-five million eight hundred ninety-five thousand five hundred Pounds Sterling) to GBP 2,325,795,500 (two billion three hundred twenty-five million seven hundred ninety-five thousand five hundred Pounds Sterling) by the redemption of the 1,000 (one thousand) Class B Shares and (ii) the legal reserve shall be reduced by GBP 10,000 (ten thousand Pounds Sterling);

(8) Furthermore point 6.1 of article 6 of the Articles will now read as follows:

"The issued corporate share capital of the Company is fixed at two billion three hundred twenty-five million seven hundred ninety-five thousand five hundred Pounds Sterling (£ 2,325,795,500.-) represented by twenty-three million two hundred fifty-eight thousand nine hundred fifty-five (23,257,955) ordinary shares of class A with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying each a share premium of ten Pounds Sterling (£ 10.-), entirely subscribed and fully paid up."

Evaluation of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

le conseil de gérance de Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l,

ici représenté par Me Frank Mausen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé à Luxembourg le 13 novembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte du comparant ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

(1) La société Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.928, (la Société) a été constituée en date du 20 août 2009 suivant acte reçu par Me Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1876 du 28 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 septembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2123 du 29 octobre 2009.

(2) Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 2.325.895.500 (deux milliards trois cent vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt quinze mille cinq cents Livres Sterling) représenté par 23.258.955 (vingt-trois millions deux cent cinquante-huit mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales divisé en

(i) 23.257.955 (vingt-trois millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts A) d'une valeur nominale de GBP 100 (cent Livres Sterling) chacune et émises avec une prime d'émission de GBP 10 (dix Livres Sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

(ii) 1.000 (mille) parts sociales rachetables préférentielles de classe B (les Parts B) ayant une valeur nominale de GBP 100 (cent Livres Sterling) chacune et portant chacune une prime d'émission de GBP 1.999.900 (un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling), entièrement souscrites et libérées.

(3) Selon l'article 7.6 des statuts de la Société (les Statuts), le conseil de gérance de la Société est autorisé à racheter les Parts B en donnant un préavis d'au moins 5 (cinq) jours ouvrables entiers au détenteur des Parts B à ce moment.

(4) Le 6 novembre 2009, la Société a donné préavis, selon l'article 7.6 des Statuts, à Otago Investments No. 1 Limited, en tant que détenteur des 1.000 (mille) Parts B à ce moment, et à Bank of New York Mellon, agissant à travers sa filiale de Londres, en tant qu'agent dépositaire de Otago Investments No. 1 Limited, qu'elle va procéder au rachat des Parts B le 13 novembre 2009.

(5) Suite au préavis donné le 6 novembre 2009 selon l'article 7.6 des Statuts, la Société a procédé au rachat des Parts B le 13 novembre 2009.

(6) Selon l'article 7.17 des Statuts, une fois que les Parts B sont intégralement rachetées, celles-ci seront automatiquement annulées.

(7) En conséquence, (i) le capital social de la Société est réduit d'un montant de GBP 100.000 (cent mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 2.325.895.500 (deux milliards trois cent vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt quinze mille cinq cents Livres Sterling) à GBP 2.325.795.500 (deux milliards trois cent vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt quinze mille cinq cents Livres Sterling) par le rachat des 1.000 (mille) Parts B et (ii) la réserve légale est réduite d'un montant de GBP 10.000 (dix mille Livres Sterling).

(8) En plus, l'article 6.1 des Statuts est modifié comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à deux milliards trois cent vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt quinze mille cinq cents Livres Sterling (£ 2.325.795.500,-) représenté par vingt-trois millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante-cinq (23.257.955) parts ordinaires de classe A avec une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune, et portant chacune une prime d'émission de dix Livres Sterling (£ 10,-), entièrement souscrites et libérées."

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: F. Mausen, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. LAC/2009/48313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018563/128.

(100013109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.127.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of January

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- International Public Partnerships GP Limited, a company registered in England (registered number 05938778) having its registered office at Two London Bridge, London SE1 9RA, United Kingdom, in its capacity as general partner of International Public Partnerships LP (hereinafter referred to as "IPP"),

representing one thousand one hundred and twenty five (1,125) ordinary shares in the Company; and

2.- Feronia GmbH, a public limited company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Hamburg under number HRB 90 546, and having its registered office at 50 Gerhart-Hauptmann-Platz, D-20095 Hamburg, Germany (hereinafter referred to as "Feronia"),

representing three hundred and seventy five (375) ordinary shares in the Company;

both parties being the shareholders of the Company, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3 rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal in December 15th, 2009 and January 6th, 2010.

Said proxies after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (the "Company"),

incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on September 06th, 2007 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2463 of October 30th, 2007

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, Number 132.127

The Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Shareholders decide to transfer the registered office to 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and in consequence to amend article 3 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 3.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit janvier

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- International Public Partnerships GP Limited, une société de droit d'Angleterre, ayant son siège social à Two London Bridge, London SE1 9RA, immatriculée au Companies House sous le numéro 05938778, dans sa capacité comme associé général de International Public Partnerships LP (ci-après "IPP"),

propriétaire de mille cent vingt cinq (1125) parts sociales de la Société; et

2.- Feronia GmbH, une société de droit d'Allemagne, ayant son siège social à 50 Gerhart-Hauptmann-Platz, D-20095 Hamburg, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce en Hamburg sous le numéro HRB 90 546, (ci-après "Feronia"),

propriétaire de trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de la Société;

tous deux ici représentées par Monsieur Max MAYER employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

en vertu des procurations données sous seing privé le 15 décembre 2009 et le 6 janvier 2010, lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associées, représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Les comparantes, représentées comme ci-avant, étant les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date 06 septembre 2007 publié au Mémorial C numéro 2463 du 30 octobre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.127,

Lesquelles associées, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associées décident de transférer le siège social vers 4 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et de modifier en conséquence le première paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2066. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010018584/99.

(100012822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Rosa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 11.297.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROSA S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors de résidence à Mersch, en date du 12 septembre 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 193 du 31 octobre 1973.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 588 du 16 avril 2002.

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Maître Bernard FELTEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Brigitte CHOULY, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2403 du 10 décembre 2009 et N°2452 du 17 décembre 2009, et au "Letzburger Journal" des 10 et 17 décembre 2009.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de holding 29 en soparfi;
2. Modification de l'article 4 des statuts;
3. Modification de l'article 7 des statuts;
4. Modification de l'article 8 des statuts;
5. Suppression de l'alinéa 11.2 des statuts;
6. Modification de l'article 12 des statuts;
7. Démission et nomination nouvel administrateur;
8. Divers.

III. il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV. résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société de participations financières «Soparfi».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de modifier l'article 4 des statuts de la Société concernant la composition du conseil d'administration de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Cependant au cas où la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé dans ce cas l'administrateur unique, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont rééligibles et toujours révocables. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité des voix de ne pas prendre de résolution sur les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'accepter la démission de l'administrateur suivant, à partir de ce jour, et lui donne décharge entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour:

Madame Renate JOSTEN.

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur remplaçant:

Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villiers-la-Loue (Belgique), demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Felten, R. Thill, B. Chouly et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2009, Relation: LAC/2009/57890. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018536/115.

(100012842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Immo Jug S.à r.l., Société Civile,
(anc. Jug Immo S.à r.l.).**

Siège social: L-3616 Kayl, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 150.771.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "JUG IMMO S.à r.l.", avec siège social à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée originellement sous forme de société civile immobilière dénommée "JUG IMMO SCI", suivant acte sous seing privé, été constituée suivant acte sous seing privé, en date du 4 février 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 février 2002, vol 322, fol 76, case 8 et publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 959, du 24 juin 2002,

dont les statuts ont été modifiés (transformation en S.à r.l.) suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations,

ici représentée par ses deux gérants: Madame Mersija BAKIC, indépendante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Mersad DRAGOLOVCANIN, pensionné, demeurant à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande-Duchesse Charlotte,

fonction à laquelle ils ont été nommés conformément à la résolution des associés réunis en assemblée générale, procès-verbal documenté lors du prédit acte du 16 décembre 2009, ayant tous pouvoirs vis à vis des tiers pour engager la prédite société.

2.- Madame Mersija BAKIC, prédite, agissant en nom personnel.

3.- Monsieur Mersad DRAGOLOVCANIN, prédit, agissant en nom personnel.

4.-Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, étudiante, demeurant à L-4430 Belvaux, 49 rue Grande-Duchesse Charlotte. Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "JUG IMMO S.à r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Mersad DRAGOLOVCANIN, prédit, 50 parts

- Madame Mersija BAKIC, prédite, 50 parts

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES 100 parts

Par les présentes, Monsieur Mersad DRAGOLOVCANIN, prénommé, déclare céder et transporter ceci avec l'accord exprès et formel de son épouse Madame Mersija BAKIC, prédite, les cinquante (50) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250.-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite Madame Mersija BAKIC, prénommé, déclare céder et transporter ceci avec l'accord exprès et formel de son époux Monsieur Mersad DRAGOLOVCANIN, prédit, vingt-six (26) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le

prix de trois mille deux cent cinquante euros (EUR 3.250.-), somme que la cédante déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "JUG IMMO S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière au cédant, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs.) avec engagement formel de le tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société "JUG IMMO S.à r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- Madame Mersija BAKIC, prédite,	24 parts
- Mademoiselle Amina DRAGULOVCANIN, prédite,	76 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associées représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquées en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elles reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "IMMO JUG S.à.r.l."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de Belvaux à Kayl et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Kayl. (Le reste sans changement).

Troisième résolution

L'adresse sociale est fixée à L-3616 Kayl, 2 rue du Commerce.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide:

a) de révoquer à compter de ce jour de sa fonction de gérant:

- Monsieur Mersad DRAGOLOVCANIN, prédit, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

b) de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- Madame Mersija BAKIC, prédite, dans la fonction de gérante administrative.

- Monsieur Chérif BENKAHLOUCHE, gérant de société, demeurant professionnellement à L-1365 Luxembourg, 91 Montée Saint Crépin, dans la fonction de gérant technique.

Cinquième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800. - EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bakic; Dragolovcanin; Dragulovcanin, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/ 2009/ 15897. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010018589/90.

(100012664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**AmTrust Re Omega, Société Anonyme,
(anc. Group 4 Falck Reinsurance S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.937.

In the year two thousand ten, on the twelfth day of January

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

incorporated under the name of SORVEN S.A. by Maître Alphonse LENTZ, notary, then residing in Remich, on October 10th, 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 348 published on December 15th, 1986,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 24.937

The meeting was opened at 2.00 p.m. and was presided by Mr. Denis REGRAIN, Finance Manager, residing professionally L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Leila DISTEFANO, Account Manager, residing professionally L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into "Am Trust Re Omega".
2. Subsequent modification of the first Article of the Articles of Incorporation.
3. Change of the currency of the corporate capital from Euro to United States Dollars at the rate of 1st January 2010.
4. Subsequent modification of Article 5 of the Articles of Incorporation.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting decides to change the name of Company into "AmTrust Re Omega" and consequently decides to amend article 1st of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There exists a public limited liability company (société anonyme) governed by Luxembourg law (hereinafter referred to as the "Company").

The Company will exist under the name of AmTrust Re Omega."

Second resolution

The General Meeting decides to change the currency of the corporate capital from Euro to United States Dollars at the rate of 1st January 2010 (1 EUR = 1.4406 USD), so that the corporate capital of six million one hundred ninety seven thousand three hundred thirty eight comma twelve euros (6,197,338.12 EUR) is changed into eight million nine hundred twenty seven thousand eight hundred eighty five comma two nine six United States Dollars (8,927,885.296 USD).

Subsequent the General meeting decides to change article 5 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at eight million nine hundred twenty seven thousand eight hundred eighty five comma two nine six United States Dollars (8,927,885.296 USD) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) shares without par value."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.30 p.m.

VALUATION

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français.

L'an deux mil dix, le douze janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

constituée sous le nom de SORVEN S.A. suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich en date du 10 octobre 1986, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 348 du 15 décembre 1986

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 24.937

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M. Denis REGRAIN, Finance Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président nomme Mme Leila DISTEFANO, Account Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Légal Manager, demeurant professionnellement L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'agenda de la réunion est le suivant:

1. Changement de la dénomination en AmTrust Re Omega
2. Modification de l'article 1 des statuts.
3. Changement de la Devise du capital de EUR en USD avec le taux de change du 1^{er} janvier 2010.
4. Modification de l'article 5 des statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la société en "AmTrust Re Omega" et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme régie par le droit luxembourgeois (ci-après dénommée la "Société").

La Société a le nom de "AmTrust Re Omega"

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital de EUR en USD avec le taux de change de 1^{er} janvier 2010 (1 EUR = 1,4406 USD), de sorte que le capital social de six millions cent quatre vingt dix sept mille trois cent trente

huit virgule douze Dollars des Etats Unis (6.197.338,12 EUR) est changé en huit millions neuf cent vingt sept mille huit cent quatre-vingt cinq virgule deux neuf six euros (8.927.885,296 USD).

Ensuite l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à huit millions neuf cent vingt sept mille huit cent quatre-vingt cinq virgule deux neuf six Dollars des Etats Unis (8.927.885,296 USD,-) divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions sans valeur nominale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,-EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. REGRAIN, L. DISTEFANO, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2073. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010018587/128.

(100012830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

In the year two thousand and nine, the twenty-second of December.

Before Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Black & Decker Limited S.à r.l. a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 93562, and having a share capital of EUR 80,000 (the Company). The Company was incorporated on 25 March 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 14 June 2003 in the N°649 Memorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 11 December 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

There appeared:

Black & Decker International Finance 3, a Luxembourg and Irish limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 14-15 Parliament Street, Castleriver House, Dublin 2, Ireland and its seat of effective management in 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453, in the process of being registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, registered at the Companies Registration Office of Ireland under file number 391397 and with a share capital of USD 25,000 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration's authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 80 (eighty) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 80,000 (eighty thousand Euro), represented by 80 (eighty) shares with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, to an amount of EUR 90,000 (ninety thousand Euro) by way of the creation and issuance of 10 (ten) shares of the Company with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each;

3. Subscription to and payment by the Sole Shareholder of the share capital increase specified under item 2. above by way of the contribution of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of EUR 5,888,083 and 83,741 preferred equity certificates issued by the Company and held by the Sole Shareholder;

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company (the Articles);

5. Authorisation to the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in the items above; and

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 80,000 (eighty thousand Euro), represented by 80 (eighty) shares with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, to an amount of EUR 90,000 (ninety thousand Euro) by way of the creation and issuance of 10 (ten) shares of the Company with a par value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, and the Sole Shareholder hereby issues such new shares (the New Shares) together with a share premium amounting to EUR 97,901,412 (ninety-seven million nine hundred and one thousand four hundred and twelve Euro).

Third resolution - Subscription and Payment

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to (i) subscribe to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Shares by way of the contribution of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of EUR 5,888,083 (the Receivable) and the contribution of 83,741 preferred equity certificates with a nominal value of EUR 1,000 each issued on 24 March 2003 by the Company (the PECs) and having an aggregate value of EUR 92,023,329.

The above contributions to the Company, in an aggregate net amount of EUR 97,911,412 (ninety-seven million nine hundred and eleven thousand four hundred and twelve Euro) are to be allocated as follows:

1. EUR 10,000 (ten thousand Euro) are allocated to the nominal share capital account of the Company.
2. EUR 97,901,412 (ninety-seven million nine hundred and one thousand four hundred and twelve Euro) are allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is evidenced and supported by a certificate issued by the management of the Sole Shareholder (the Certificate).

A copy of the above certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the share holdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholders	Number of shares
Black & Decker International Finance 3	90
Total of shares:	90

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 90.000.- (ninety thousand euro), represented by 90 (ninety) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand euro) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single Shareholder or, as the case may be, by decision of the Shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to authorise the amendment to the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 6,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Black & Decker Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 25 mars 2003 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié le 14 juin 2003 dans le n°649 du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société ont été modifiés le 11 décembre 2009 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts),

A comparu:

Black & Decker International Finance 3, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et irlandais ayant son siège au 14-15 Parliament Street, Castleriver House, Dublin 2, Irlande et son siège d'administration centrale au 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du Bureau des Sociétés d'Irlande sous le numéro 391397 et ayant un capital social de 25.000 USD (the l'Associé Unique),

ci-après représentée par Olivier Too, avocat à la cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 80 (quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.000 EUR (dix mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 80.000 EUR (quatre-vingt mille Euros) représenté par 80 (quatre-vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, à un montant de 90.000 EUR (quatre-vingt-dix mille Euros), par voie de l'émission de 10 (dix) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune;

3. Souscription et paiement en nature par l'Associé Unique de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par le biais de l'apport en nature d'une créance d'un montant de 5.888.083 EUR détenue par l'Associé Unique à rencontre de la Société et de 83.741 certificats de capitaux préférentiels émis par la Société et détenus par l'Associé Unique;

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société (les Statuts);

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements mentionnés ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.000 EUR (dix mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 80.000 EUR (quatre-vingt mille Euros) représenté par 80 (quatre-vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, à un montant de 90.000 EUR (quatre-vingt-dix mille Euros), par voie de l'émission de 10 (dix) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune et l'Associé Unique émet ces nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 97.901.412 Euros.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare (i) souscrire à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer les Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'apport d'une créance d'un montant de 5.888.083 EUR détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la Créance) et de 83.741 certificats de capitaux préférentiels ayant une valeur nominale de 1.000 EUR émis par la Société le 24 mars 2003 (les PECs) et ayant une valeur totale de 92.023.329 EUR.

Ledit apport d'un montant total de 97.911.412 EUR (quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent onze mille quatre cent douze Euros) devra être attribué comme suit:

(i) 10.000 EUR (dix mille Euros) sont attribués au compte de capital social nominal de la Société.

(ii) 97.901.412 EUR (quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent un mille quatre cent douze Euros) sont attribués à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport en Nature est attestée au moyen d'un certificat émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique (le Certificat).

Un exemplaire du certificat susmentionné, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Associé	Nombre de parts sociales
Black & Decker International Finance 3	90
Total de parts sociales:	90

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros).

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, et de (h) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57603. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018591/203.

(100012578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Invenio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.886.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

La société anonyme "GENII CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140567,

Ici représentée par M Christian DOSTERT, employé privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme ("public limited company", "Aktiengesellschaft"), qu'elle désire constituer comme suit:

A. Définitions - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Définitions. "Directeurs" désigne les membres du Conseil d'Administration désigné par les Actionnaires.

"Affilié" en référence à une Personne spécifique, désigne toute Personne qui directement ou indirectement à travers un ou plusieurs intermédiaires contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle de la Personne spécifique. Pour ces besoins, le terme "contrôle" (y compris les termes "contrôler", "contrôlé par" et "sous le contrôle de") désigne la possession, direct ou indirecte du pouvoir de diriger ou faire diriger la gestion et les politiques d'une Personne, que ce soit par la détention d'Actions avec droit de vote, par un contrat ou autrement.

"Statuts" désigne les présents statuts.

"Conseil d'Administration" désigne le conseil d'administration ("board of directors", "Verwaltungsrat") de la Société.

"Bona Fide Offre" désigne une offre irrévocable faite par écrit et de bonne foi par un Tiers pour acquérir un nombre spécifique d'Actions et qui indique (i) le type, nombre et classe d'actions à acheter, (ii) le prix proposé par action, (iii) les termes et conditions de l'offre, y compris toute déclaration, garantie et indemnités y afférentes, et (iv) le nom et l'adresse de l'offrant et de chaque Personne qui le contrôle (suivant la définition du terme "contrôle" sous "Affilié" ci-dessus) et (v) la preuve des moyens financiers de l'offrant par rapport à l'achat envisagé si cette offre n'est pas sujet à une quelconque condition dont la satisfaction ou le respect est sous le contrôle de ce Tiers.

"Jour ouvrable" désigne tout jour à l'exception de samedi, dimanche ou jour férié légal ou tout autre jour auquel les banques commerciales au Luxembourg doivent rester fermé.

"Société" désigne la Société.

"Avis de sortie conjointe (Drag-Along Notice)" aura la signification telle que décrite dans l'article 13 ci-après.

"Droit de sortie conjointe (Drag-Along Right)" aura la signification telle que décrite dans l'article 13 ci-après.

"Offre publique initiale" or OPI désigne l'offre publique des actions que ce soit par l'émission d'actions ou par la vente d'actions au public, donc la publication officielle (ou autre communication formelle suivant les réglementations afférentes) par l'autorité gouvernementale ou de régulation compétente d'une notation officielle ou autorisation formelle pour la négociation publique des actions émise par la Société sur une bourse réglementé en Europe ou tout autre marché public réglementé de reconnaissance internationale pour les Actions au Luxembourg ou à l'étranger.

"Evènement de liquidation" désigne un quelconque des événements suivants (i) insolvabilité ou faillite de la Société (ii) dissolution de la Société pour des raisons autres que celles définies sous "Vente de la Société".

"Personne" désigne tout individu, société, partenariat, trust ou entité ou un gouvernement ou une agence ou département politique de celui-ci.

"Droit de préemption pour la souscription" aura la signification telle que décrite dans l'article 14 ci-après.

"Droit de premier refus" aura la signification telle que décrite dans l'article 11 ci-après.

"Vente de la Société" désigne (i) l'aliénation de tout ou d'une partie substantielle de tous les avoirs ou affaires de la Société à un Tiers, (ii) la vente ou l'émission à un Tiers de plus de cinquante pourcents (50%) du capital d'action et droits de vote de la Société (sur une base entièrement diluée dans le cas d'émission de nouvelles actions) ou (iii) la fusion ou la consolidation de la Société avec ou dans une autre société par laquelle un Tiers obtiendra, directement ou indirectement, plus de cinquante pourcents (50%) du capital d'action et droits de vote de la société survivante de cette fusion ou consolidation (chacun des événements précédents étant désignés par "Evènement de Vente").

"Proposition de Vente" aura la signification telle que décrite dans l'article 11 ci-après.

"Actionnaire" désigne le propriétaire nominatif d'une Action.

"Actions" désigne les actions ordinaires avec une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) par action.

"Titres/Actions" désigne tous les titres existant ou futurs transférables et autorisés par la loi et représentant ou conférant un droit existant ou futur sur une partie du capital d'action de la Société de même que tous les titres de la Société qui pourront être alloués pour une raison quelconque (souscription, transfert, cadeau, don, attribution gratuite, fusion ou scission, etc.), les droits ou ordres attachés à ces titres (y compris mais non limité au droits de préemption, le "droit préférentiel de souscription"). Pour les besoins de calcul, les Titres autres que les Actions seront pris en compte pour la partie du capital d'action qu'ils représentent et seront exprimés en Actions.

"Actionnaire vendeur" aura la signification telle que décrite dans l'article 11 ci-après.

"Avis de vente conjointe (Tag-Along Notice)" aura la signification telle que décrite dans l'article 12 ci-après.

"Droit de vente conjointe (Tag-Along Right)" aura la signification telle que décrite dans l'article 12 ci-après.

"Tiers" désigne toute Personne qui n'est pas actionnaire, affilié ou une succursale d'un actionnaire.

"Transfert" en relation avec les actions désigne le transfert, la vente, la cession, la mise en gage, en hypothèque, la création d'une garantie ou nantissement, la mise en fiduciaire (votant ou autrement), la contribution au capital ou une quelconque autre manière, y compris par la suite d'une fusion ou d'une consolidation, l'hypothèque ou la réalisation, directement ou indirectement, volontaire ou non, d'actions; pour les besoins des présentes, les termes "Cédant" désigne toute Personne qui cède une action et "Bénéficiaire" désigne toute personne à laquelle une action est cédée.

"100% Offre" désigne une Bona Fide Offre pour tous les titres et avoirs de la Société y compris par la suite à toute vente d'intérêts réalisée par une fusion ou une consolidation de la Société avec une autre Personne.

Art. 2. Il est formé par la présente une société anonyme ("public limited company", "Aktiengesellschaft) sous la dénomination de "INVENIO S.A." (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales afférentes et par les présents Statuts.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est le développement de services de renseignement commerciaux, de recherche, d'étude de réputation, de collecte de données, traitement de données, minage de données, publication de données, de développement et d'exploitation de nouvelles technologies basés sur ces éléments ou contribuant à ceux-ci, de même que la participation dans des affaires et des sociétés de tout type et l'établissement, le développement, l'administration et la surveillance d'affaires et de sociétés. La Société pourra acquérir des participations par souscription, contribution en nature, exercice de droits d'option et de toute autre manière, les gérer et exploiter, les réaliser par la vente, la cession, l'échange ou de tout autre manière.

La Société pourra utiliser ces fonds pour créer, administrer, développer et exploiter un portfolio de titres négociables ou non de tout type, des brevets, des droits d'auteur et tout droit y rattaché que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autrement et exploiter ceux-ci par la vente, la cession, l'échange, par le biais d'une licence ou de toute autre manière.

La Société pourra accorder des prêts et des avances et des garanties au et au profit de ses succursales, sociétés affiliées et de toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt économique, de même qu'à des sociétés appartenant au même groupe de société et leur accorder du soutien d'une quelconque autre manière, sous réserve et dans le respect des dispositions légales y afférentes et sans avoir l'activité d'une banque ou d'un fournisseur de service du secteur financier. Par ailleurs, elle pourra emprunter sous toutes les formes avec ou sans garantie et hypothèque, émettre des titres de créance, d'emprunts ou autres instruments de créances, donner en gage ou autres hypothéquer au profit de ses créanciers ou des créanciers d'autres sociétés du type susmentionné.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder une hypothèque, emprunt, avec ou sans garantie et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés dans les limites des dispositions légales applicables.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à des placements privés pour l'émission d'obligations (y compris les obligations convertibles), des certificats d'actions privilégiés, des certificats d'actions privilégiés convertibles et des titres de dette.

La Société pourra également effectuer toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière qui est directement ou indirectement avec son objet ou qu'elle jugera utile pour atteindre ou développer ses objectifs.

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Hesperange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil d'Administration.

Dans le cas où le Conseil d'Administration décide que des développements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale ont eu lieu ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège ou la communication entre ce siège et toute personne à l'étranger, le siège pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert temporaire de son siège, restera une Société luxembourgeoise.

B. Capital - Actions

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TROIS MILLE CENT (3.100) actions avec une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée sous la forme requise pour la modification de ces Statuts.

La Société pourra, dans la mesure et dans les conditions permises par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Les actions de la Société seront nominatives.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège de la Société où il sera disponible pour inspection par tout actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article trente-neuf de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales dans sa version modifiée. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription dans ce registre. Les certificats de ces inscriptions seront émis et signés par deux Directeurs. La Société pourra émettre des certificats représentant des actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux Directeurs.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; si une action est détenue par plusieurs personnes, les personnes qui en réclament la propriété doivent désigner un seul mandataire pour représenter l'action par rapport à la Société.

La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seule propriétaire par rapport à la Société.

Art. 8. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution des actionnaires votant selon les règles de quorum et de majorité définies dans les présents Statuts et la loi pour la modification des statuts. Il pourra également être augmenté en une ou plusieurs fois par une résolution du Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé.

Sujet aux dispositions plus détaillées de l'article 14 des présents statuts et à l'exception de toute augmentation de capital sous le capital autorisé, les nouvelles actions à souscrire par une contribution en liquide seront offertes en priorité aux actionnaires existants en proportion de la part dans le capital que ces actionnaires détiennent. Le Conseil d'Administration déterminera la période pendant laquelle ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne pourra pas compter moins de trente jours.

Sans préjudice de ce qui précède, l'assemblée générale, votant suivant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts pourra restreindre ou retirer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration de le faire, dans la mesure où la procédure de l'article 14 des présents Statuts est respectée.

Art. 9. La Société pourra acheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions seront en accord avec les conditions et limites établies par la loi.

Art. 10. Transfert d'actions.

10.1 Sauf en cas de dispositions diverses dans les présents Statuts, aucun Actionnaire ne pourra transférer d'actions à une quelconque autre Personne à l'exception des cas suivants:

(a) Transferts suite à l'exercice du Droit de vente conjointe (Tag-Along Right) sous les conditions prévues par l'article 12 ci-après;

(b) Transferts suite à l'exercice du Droit de sortie conjointe (Drag-Along Right) sous les conditions prévues par l'article 13 ci-après;

(c) Transferts dans le contexte d'un offre publique initiale ou un Événement de vente;

(d) Transferts à la Société; et

(e) Transferts en accord avec l'article 10.2 ci-après.

10.2 Les dispositions des articles 11, 12 et 13 ci-après ne s'appliqueront pas aux:

(i) Transferts à un quelconque des Affiliés sous la condition que le bénéficiaire s'engage à revendre les Titres transférés à l'actionnaire cédant initial dans le cas d'un changement de contrôle (au sens de ce terme tel que repris dans la définition de Affilié dans l'article 1 ci-avant) ce qui résulterait dans le fait que ce bénéficiaire cesse de remplir les conditions pour être un Affilié de cet actionnaire cédant initial;

(ii) Transferts dans le contexte d'un héritage si le transfert a lieu pour le seul profit de l'héritier de l'actionnaire.

Art. 11. Droit de premier refus.

11.1 A l'exception des transferts tels que repris sous l'article 10, chaque actionnaire donne par les présentes aux autres actionnaires et en accord avec les conditions reprises sous le présent article 11 un droit de préemption en relation avec tout Transfert de tout ou d'une partie des Titres qu'il possède. Dans le cas où un actionnaire (un Actionnaire Vendeur) reçoit une Bona Fide Offre pour acheter ou autrement transférer tout ou une partie de ses Titres (les Actions Offertes) qu'il désire accepter, l'Actionnaire Vendeur devra en donner avis écrit (l'Avis de la Proposition de Vente) à chacun des actionnaires et au Président du Conseil d'Administration de la Société, avec une copie de cette Bona Fide Offre, et devra proposer (la Proposition de Vente) de vendre les Actions Offertes aux autres actionnaires (ensemble les "Bénéficiaires de l'Offre") aux mêmes conditions que celles contenues dans la Bona Fide Offre. L'Avis de la Proposition de Vente devra également contenir les informations requises pour permettre aux Bénéficiaires de l'Offre d'exercer leur Droit de sortie conjointe en accord avec l'article 12 ci-après dans le cas où ils n'ont pas l'intention d'exercer leur Droit de premier refus sous le présent article 11.

L'Avis de la Proposition de Vente devra inclure:

- (i) le nom et l'adresse (ou le siège) du Tiers qui fait la Bona Fide Offre;
- (ii) l'identification de la (des) personne(s) qui contrôle ce Tiers directement ou indirectement;
- (iii) le nombre de Titres pour lesquels le transfert est envisagé;
- (iv) les relations financières directes ou indirectes (ou autres) entre l'Actionnaire Vendeur et le Tiers soumettant la Bona Fide Offre;
- (v) Le prix en Euro offert par le Tiers soumettant la Bona Fide Offre en cas de paiement en liquide ou la valeur estimée en Euro dans le s autres cas pour les Actions Offertes;
- (vi) les autres termes de la Bona Fide Offre, y compris la description de tous les accords que le Tiers et ou l'actionnaire ou un affilié du Tiers ou actionnaire envisagent de signer avec un actionnaire ou un affilié;
- (vii) une copie de la Bona Fide Offre dûment signée par le Tiers qui soumet cette Bona Fide Offre.

11.2 Les Actions Offertes seront proposées par l'Actionnaire Vendeur aux Bénéficiaires comme suit:

(a) L'Actionnaire Vendeur devra proposer aux autres actionnaires (le cas échéant) et ceux-ci peuvent choisir d'acheter tout ou une partie des Actions Offertes (sujet aux dispositions dans les présentes) au moyen d'un Avis d'Acceptation correspondant à l'Actionnaire Vendeur et la Société endéans dix (10) jours après la réception de l'Avis de la Proposition de vente. Pour le cas où tous les actionnaires exercent ces droits d'achat, ils doivent, ensemble, être autorisés à acheter jusqu'au nombre des Actions Offertes égal au nombre des Actions Offertes multiplié par une fraction, ayant (x) comme facteur le nombre de Titres détenus par ces Actionnaires selon le cas et (y) comme dénominateur, le nombre cumulé des Titres détenus par tous les Actionnaires qui ont exercé leurs droits d'achat (le nombre résultant de Titres est à arrondir au prochain nombre entier si toute fraction en résultant qui est égale à une moitié est arrondie vers le bas)

(b) En absence d'achat par les actionnaires de tout ou d'une partie des Actions Offertes, toutes les Actions Offertes peuvent être vendues par l'Actionnaire Vendeur au Tiers suite à la Bona Fide Offre en accord avec les dispositions de l'article 11.7 ci-après mais sujet aux articles 12 et 13.

11.3 L'avis d'acceptation (l'Avis d'Acceptation) que tout Bénéficiaire de l'offre acheteur (l'Acheteur) doit donner devra spécifier le nombre d'Actions Offertes pour lesquelles le Bénéficiaire acceptant accepte la Proposition de Vente et contenir l'obligation inconditionnelle et irrévocable du Bénéficiaire acceptant pour acheter ce nombre d'Actions Offertes sur base des mêmes conditions que celles contenues dans la Bona Fide Offre; et une date pour la clôture de cet achat qui ne pourra pas se situer à plus de trente (30) jours après la date de l'émission de cet Avis d'Acceptation; sous la condition néanmoins, qu'aucune Action Offerte ne soit vendue à un quelconque Actionnaire sous les présentes si moins que toutes les Actions Offertes sont sujettes à un Avis d'Acceptation sous cette section (dans quel cas l'Actionnaire Vendeur sera libre de transférer toutes ses Actions Offertes en accord avec l'article 11.7 des présentes mais sujet à l'article 12).

11.4 Si l'offre des Actions Offertes sous le présent l'article 11.4 est à considérer autrement que contre liquide ou liquide et paiement par tranches, l'Acheteur devra payer l'équivalent en liquide de ces autres moyens. Si l'Actionnaire Vendeur et l'Acheteur ne peuvent pas se mettre d'accord sur le montant de cet équivalent en liquide endéans 10 jours après le début de la période de 15 jours telle que spécifiée dans l'article 11.2, une des Parties pourra avec un avis écrit de 3 jours à l'autre, initier une procédure d'évaluation sous l'article 11.5 pour déterminer l'équivalent en liquide. L'Acheteur pourra donner avis à l'Actionnaire Vendeur révoquant une élection pour acheter les Actions Offertes endéans 10 jours après la détermination de la valeur estimée, s'il décide de ne pas acheter les Actions Offertes.

11.5 Si un actionnaire quelconque initie par avis écrit aux autres actionnaires une procédure d'évaluation pour déterminer le montant de l'équivalent en liquide de tout moyen proposé pour les Actions Offertes, alors l'Actionnaire Vendeur d'un côté et l'Acheteur de l'autre devront chacun désigner promptement comme estimateur une personne qui doit être membre d'une Institution Financière Qualifiée. Chaque estimateur devra, endéans 30 jours de sa nomination, analyser

séparément la valeur de ce moyen proposé pour les Actions Offertes en tenant compte de la date proposée pour le Transfert et devra soumettre un avis d'évaluation de cette valeur à chaque actionnaire. Chaque estimateur devra être instruit pour déterminer cette valeur sans considération des conséquences de l'impôt sur le revenu pour l'actionnaire Vendeur comme résultat de la réception de liquide plutôt que d'autres moyens. Si les valeurs estimées de ces moyens (les Estimations initiales) varient de moins de 10%, la moyenne des deux estimations sur une base par action sera considérée comme montant de l'équivalent en liquide. Si les valeurs estimées varient de plus de 10%, les estimateurs devront, endéans 10 jours de la soumission de la dernière estimation, nommer un troisième estimateur qui devra être une Institution Financière Qualifiée. Le troisième estimateur devra, endéans 30 jours de sa nomination, estimer la valeur des moyens proposés pour les Actions Offertes (sans considération des conséquences de l'impôt sur le revenu pour l'actionnaire Vendeur comme résultat de la réception de liquide plutôt que d'autres moyens) à la date proposée pour le Transfert et soumettre un avis de son estimation à chaque actionnaire. La valeur déterminée par le troisième estimateur sera déterminante comme montant équivalent en liquide sauf si cette valeur est plus élevée que les deux estimations initiales, dans quel cas la valeur la plus élevée des deux estimations initiales sera considéré. Si un actionnaire omet de nommer un estimateur ou si un des deux estimateurs initiaux omet après sa nomination de soumettre son estimation endéans les délais impartis, l'estimation soumise par l'estimateur restant sera déterminante. Les frais de ces estimations seront partagés par moitié par l'Actionnaire Vendeur et l'Acheteur

11.6 Dans le cas où certains ou tous les Bénéficiaires acceptent valablement d'acheter toutes les Actions Offertes en accord au présent article 11, l'Actionnaire Vendeur devra vendre les Actions Offertes aux Acheteurs et les Acheteurs devront payer le prix d'achat pour ces Actions Offertes en liquide à la dernière des dates suivantes:

(a) trente (30) jours après la date de l'envoi de l'Avis d'Acceptation

(b) trente (30) jours après la date du dernier avis du prix d'achat à un Acheteur si le prix d'achat doit être déterminé en dernier lieu par un estimateur en accord avec l'article 11.5 ci-avant.

11.7 Sauf en cas de dispositions diverses entre l'Actionnaire Vendeur et les Bénéficiaire acceptant, la clôture de l'achat des Actions Offertes par les Bénéficiaires acceptant aura lieu au siège de la Société pendant les heures d'ouvertures normales. A l'heure et au lieu ainsi spécifié, l'Actionnaire Vendeur livrera les instruments de transfert suffisant pour transférer les Actions Offertes aux Bénéficiaires appropriés contre paiement du prix d'achat correspondant.

11.8 Au cas où: (a) les Bénéficiaires omettent de valablement accepter d'acheter les Actions Offertes suite à une Proposition de Vente; ou (b) les Bénéficiaires acceptant omettent d'acheter en temps utile toutes les Actions offertes endéans la période spécifiée dans l'article 11.6 ci-dessus (la date de l'événement qui se produit en premier tel que décrit dans les précédents sous-paragraphes (a) et (b), la Date de Résiliation), alors l'Actionnaire Vendeur aura le droit d'accepter et de vendre les Actions Offertes suite à la Bona Fide Offre; sous condition que dans chacun de ces cas:

(i) Le droit de vente conjointe (Tag-Along Right) tel que stipulé dans l'article 12 ci-après puisse être appliqué;

(ii) le Conseil d'Administration de la Société aura décidé que la procédure pour exercer le droit de préemption tel que décrit ici a été respectée;

(iii) le Transfert des Actions Offertes suite à la Bona Fide Offre aura lieu endéans (30) jours de la Date de Résiliation;

(iv) la contrevaletur décrite dans la Bona Fide Offre n'est pas modifiée d'une quelconque manière (il est entendu que tout changement ou toute modification des conditions de la Bona Fide Offre constituerait une nouvelle offre qui serait sujette aux dispositions du présent article 11); et

(v) l'avis écrit de ce Transfert proposé aura été donné par l'Actionnaire Vendeur à la Société et tous les autres actionnaires au plus tard quinze (15) jours avant la date du Transfert proposé.

Art. 12. Droit de vente conjointe (Tag-along Right).

12.1 Dans le cas où ou un plusieurs Transferts concertés par un actionnaire ou actionnaires ensemble (pour les besoins du présent article 12, les Actionnaires Vendeurs) résulterait dans le transfert du contrôle (donc le transfert de plus de 50% des droits de vote) de la Société à un Tiers ou plusieurs Tiers agissant de concert (un Transfert Majoritaire), alors chacun des Actionnaires (chacun d'eux un Bénéficiaire) aura la possibilité et le droit de participer en proportion de leur participation respective dans la Société au moment d'un tel événement (la Portion de Vente Conjointe) dans ce Transfert Majoritaire aux mêmes conditions que celles contenues dans la Bona Fide Offre si les Bénéficiaires n'ont pas accepté ou ont omis de valablement ou à temps acheter toutes les Actions Offertes sous le Droit de Premier Refus tel que spécifié dans article 11 ci-avant (pour les besoins de l'article 12, le "Droit de Vente Conjointe"), sujet à l'article 14. Chaque Bénéficiaire aura le droit de vendre le même pourcentage de ses actions que le pourcentage des Actions des Actionnaires Vendeurs transféré dans un Transfert Majoritaire (donc si les Actionnaires Vendeurs ont vendu 75% de leurs actions, les Bénéficiaires peuvent vendre 75 de leurs actions), étant entendu que pour le calcul de ce dernier pourcentage, dans le cas de plusieurs Actionnaires Vendeurs dans une vente concertée, tous les Actionnaires Vendeurs doivent être traités comme une seule entité.

12.2 Chaque Bénéficiaire disposera de dix (10) jours de la Date de Résiliation (tel que ce terme est défini dans l'article 11.8 ci-avant), par une notification écrite au(x) Actionnaire(s) Vendeur(s) et à la Société (l'Avis de Vente conjointe), d'accepter de vendre le nombre de Titres correspondant à la Proportion en question aux mêmes conditions que celles contenues dans la Bona Fide Offre. Chaque Avis de Vente Conjointe indiquera le nombre de Titres que le Bénéficiaire vendeur désire vendre (les Actions vendues) et contiendra l'obligation inconditionnelle et irrévocable du Bénéficiaire

vendeur de vendre ce nombre d'Actions vendues aux mêmes conditions que celles contenues dans la Bona Fide Offre avec la spécification que si un Transfert Majoritaire résulte de plusieurs transferts dans le contexte d'une procédure d'offre ouverte, le prix d'achat sous ce droit de vente conjointe devra être plus élevé que les prix d'achats proposés sous ces Bona Fide Offres. Si un (des) Actionnaire(s) Vendeur(s) omet de recevoir un avis de Vente Conjointe d'un Bénéficiaire endéans ces dix (10) jours, ce Bénéficiaire sera considéré comme ayant décliné sa participation dans le Transfert Majoritaire proposé.

12.3 Chaque Actionnaire Vendeur causera, sous un Transfert Majoritaire, le Tiers acheteur sous ce Transfert Majoritaire à acheter les Actions vendues de chaque Bénéficiaire ayant envoyé un Avis de Vente Conjointe aux mêmes conditions que celles contenues dans la Bona Fide Offre. A cet égard, chaque Actionnaire Vendeur sera conjointement responsable avec un tel Tiers et si ce Tiers n'est pas en mesure d'acheter les Actions vendues d'un Bénéficiaire, le(s) Actionnaire(s) vendeur(s) devra (devront) acheter ces Actions vendues lui-même (eux-mêmes). Le(s) Actionnaire(s) Vendeur(s) par rapport auquel (auxquels) la Majorité n'opère pas pour des raisons non imputables à ce(s) Actionnaire(s) vendeur(s) sera (seront) déchargé(s) de l'obligation d'acheter les Actions vendues lui-même (eux-mêmes).

Art. 13. Droit de sortie conjointe (Drag-Along Right).

13.1 Si à un moment quelconque, un ou des actionnaires ensemble (pour les besoins du présent article 13, les Actionnaires Vendeurs), pour autant qu'ils détiennent au moins 50% des Titres de la Société au moment de l'exercice, désirent transférer dans une vente bona fide de gré à gré toutes leurs actions à une personne qui n'est pas un Affilié d'un tel Actionnaire Vendeur (pour les besoins du présent article 13 le Bénéficiaire proposé), les Actionnaires Vendeurs ont le droit (pour les besoins du présent article 13 le Droit de Sortie Conjointe) de demander à tous les autres actionnaires de vendre au Bénéficiaire proposé toutes les actions qu'ils détiennent à ce moment pour la même contrevaletur d'action pleinement diluée tel que proposée à recevoir par le Bénéficiaire proposé. Chaque actionnaire prendra les mesures nécessaires pour lui permettre de remplir les dispositions de cet article 12 pour faciliter l'exercice du Droit de Sortie conjointe.

13.2 Pour exercer le Droit de Sortie Conjointe, le(s) Actionnaire(s) donneront une notification écrite (pour les besoins du présent article 13, un Avis de Sortie Conjointe) par lettre recommandée avec accusé de réception contenant (i) le nom et l'adresse du Bénéficiaire proposé et (ii) le prix d'achat proposé, les conditions du paiement et autres conditions matérielles de l'offre du Bénéficiaire proposé. Chacun des autres actionnaires (chacun un "Bénéficiaire") sera par la suite obligé (i) de vendre ses actions endéans trente (30) jours de la réception de l'Avis de Sortie Conjointe ou (ii) d'acheter endéans soixante (60) jours de la réception de l'Avis de Sortie Conjointe toutes les actions détenues par les Actionnaires qui exercent leur Droit de Sortie Conjointe en accord avec ce article 13 sur base des mêmes conditions que celles de la Bona Fide Offre du Bénéficiaire proposé (le Droit d'achat) et en appliquant la procédure décrite dans l'article 13.3 ci-après. Si les actionnaires n'informent pas l'Actionnaire vendeur qu'ils exerceront leur Droit d'Achat endéans cinq (5) jours de la réception de l'Avis de Sortie Conjointe, ils seront obligés de vendre leurs actions au Bénéficiaire proposé.

13.3 Si un ou des Bénéficiaires ensemble désirent acheter les actions détenues par un (des) Actionnaire(s), la procédure suivante s'appliquera:

a. Le(s) Bénéficiaire(s) doivent aviser le(s) Actionnaire(s) par lettre recommandée avec accusé de réception) endéans quinze (15) jours de la réception de l'Avis de Sortie Conjointe de son (leur) intention d'exercer le Droit d'Achat.

b. Par la suite, les Bénéficiaires disposent de trente (30) jours pour soumettre à l'(aux) Actionnaire(s) une ou plusieurs lettres d'engagement émises soit par les Bénéficiaires mêmes ou par un tiers, afférentes à toute les actions de l'(des) Actionnaire(s) et contenant les informations reprises sous (i) à (v) de la définition d'une Bona Fide Offre.

c. Les Bénéficiaires s'engageront ensuite que l'achat des actions aura lieu au plus tard soixante (60) jours de l'Avis de Sortie Conjointe.

d. Si les Bénéficiaires omettent de fournir un ou plusieurs documents ou éléments dans les délais décrits sous a. à c. ci-avant, ils seront obligés de vendre leurs actions au Bénéficiaire proposé avec effet immédiat.

e. Suite à la notification initiale sous le point a. ci-avant, les Bénéficiaires auront la possibilité à tout moment de se rétracter de leur intention d'exercer le Droit d'Achat. Dans ce cas le paragraphe d. s'appliquera.

Art. 14. Droit de souscription préférentiel.

14.1 Sans préjudice des dispositions de l'article 8 des présents statuts, les Actionnaires ont le droit de souscrire une part proportionnelle dans toute offre en capital ou similaire par la Société (autres que les titres émis (a) dans une offre publique, (b) suite aux acquisitions par la Société d'autres sociétés ou organismes ou (c) suite à des plans de participation au capital des employés (stock options) approuvés par le Conseil d'Administration de la Société).

14.2 L'avis de l'intention d'un actionnaire pour accepter tout ou une partie d'une offre faite suivant l'article 14.1 des présentes sera documenté dans un écrit à soumettre à la Société avant la fin d'une période de trente (30) après cette offre, en indiquant la part des Titres offerts que cet actionnaire projette d'acheter (l'Avis). Si un actionnaire souscrit moins que le pourcentage proportionnel des Titres offerts en vente, les autres actionnaires souscripteurs auront le droit d'acheter le solde de pourcentage proportionnel de cet actionnaire dans la même proportion qu'ils ont le droit d'acheter les Titres proposés en premier lieu (à l'exclusion pour ces besoins de l'actionnaire en question. La Société avisera chacun des actionnaires cinq (5) jours après la fin de la période de trente (30) jours décrite ci-avant du montant des Titres offerts

que chaque actionnaire pourra acheter en accord avec ce qui précède et chaque actionnaire disposera alors de cinq (5) jours après la réception de cet avis pour indiquer ce montant supplémentaire, le cas échéant, qu'il désire acheter.

14.3 Dans le cas où les Avis ne sont pas données par les actionnaires concernant tous les Titres offerts, la Société disposera de cent vingt (120) jours après la période des trente (30) jours ou quarante (40) jours suivant le cas, pour vendre ou signer des accords de vente tout ou une partie de ces Titres offerts qui ne sont pas couverts par un Avis par les actionnaires ou une autre personne quelconque mais uniquement contre liquide et à tout égard à des conditions qui ne sont pas plus favorables à ces personnes ou moins favorables à la Société que celles contenues dans l'offre initiale.

14.4 Dans chacun des cas, tous les Titres offerts mais non achetés par les Actionnaires ou une autre Personne en accord avec article 14.3 ne pourront être vendus ou autrement réalisés jusqu'à ce qu'ils soient une nouvelle fois offerts aux actionnaires sous les procédures décrites dans le présent article 14.

14.5 Les dispositions du présent article 14 ne s'appliqueront pas à toute augmentation de capital effectuée sous le capital autorisé.

C. Conseil d'administration

Art. 15. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois jusqu'à cinq membres.

Pour autant qu'un Actionnaire individuelle garde la propriété de of 20% des Titres de la Société, cet Actionnaire aura le droit de désigner au moins une personne pour siéger dans le Conseil d'Administration de la Société. Néanmoins, lorsque la Société aura un seul actionnaire ou si lors d'une assemblée générale des actionnaires il apparaît que la Société consiste d'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être limité à un (1) membre jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires constate la présence de plus d'un actionnaire.

Art. 16. Le Conseil d'Administration désignera un Président parmi ses membres et disposera de la voix prépondérante en cas de nombre pair d'Administrateurs.

Le Société remboursera aux Actionnaires toutes les dépenses raisonnablement encourus par leurs Directeurs ou observateurs directement en relation avec la présence aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira tous les deux mois durant la première année après la constitution et après à chaque fois que le Président ou deux Directeurs alors en fonction en donneront avis écrit et au moins quatre fois par an, pendant la deuxième, troisième et quatrième année.

Notification écrite de toute réunion du Conseil d'Administration doit être donnée aux Directeurs vingt-quatre heures au moins à l'avance de la date prévue pour la réunion sauf en cas d'urgence. Dans ce cas, la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans la notification. Cette notification pourra être omise en cas de consentement de chacun des Directeurs par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil qui se tiendra à la date et au lieu déterminés dans une résolution préalable adoptée par le Conseil d'Administration

Sauf en cas de disposition contraire dans les présents statuts, le Conseil d'Administration pourra uniquement délibérer ou agir valablement si au moins la moitié des Directeurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration si au moins un des Directeurs ainsi présents ou représentés représente un Actionnaire éligible suivant l'article 15.

Tout Directeur pourra agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble télégramme, télex ou télécopie un autre Directeur comme son mandataire. Un Directeur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout Directeur pourra participer dans toute réunion du Conseil d'Administration par appel de conférence ou des moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion pour ses moyens est équivalente à la participation en personne à cette réunion. Ces moyens doivent garantir une participation effective à la réunion avec une retransmission continue des délibérations. Une telle réunion sera considérée comme ayant eu lieu au siège de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Directeurs présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil d'Administration pourra, unanimement, passer des résolutions par circulaire en exprimant son accord par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal faisant preuve de la prise de résolution.

Art. 17. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par deux Directeurs. Toute procuration y restera annexée. Si le Conseil d'Administration se compose d'un seul membre, celui-ci signera les procès-verbaux.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou autrement seront signés par le Président ou par deux Directeurs.

Art. 18. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Suivant l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales dans sa version modifiée, la gestion quotidienne de la Société de même que la représentation de la Société en relation avec cette gestion pourra être déléguée à un ou plusieurs Directeurs, agents, managers ou autres, qu'ils soient actionnaires ou non, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, révocation et pouvoirs seront déterminés par une résolution du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est sujette à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration devra rendre des comptes à l'assemblée générale des actionnaires des avantages, salaires, alloués au Directeur en charge de la gestion quotidienne et de la représentation de la Société.

La Société pourra également accorder des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou acte sous seing privé.

Art. 19. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Directeurs ou la seule signature de toute personne à qui des pouvoirs de signatures seront donnés par le Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

D. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera l'entière des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer ou ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société. Dans le cas d'un seul actionnaire, il exercera les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle pourra également être convoquée sur demande des actionnaires représentant au moins 10% du capital de la Société

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième lundi du mois d'avril à 11.00 heures au siège de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le prochain jour ouvrable. D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues à des dates et lieux spécifiés dans les convocations pour ces réunions.

Le quorum et les délais requis par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société sauf disposition contraire dans les présents statuts

Chaque actionnaire dispose d'une voix. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie. Sauf si autrement disposé par la loi, les résolutions des assemblées des actionnaires dûment convoquées seront prises à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra avoir lieu sans convocation ou publication préalable.

Art. 22. Sauf en cas de disposition contraire par la loi, tous les actionnaires voteront ensemble comme une seule classe sur tous les points et toutes les autres décisions à être prises par les actionnaires sous la loi applicable et ceci en accord avec les règles de quorum et de majorité tel que requises par la loi luxembourgeoise.

Les procès-verbaux de toute assemblée des actionnaires seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui en fait la demande. Dans le cas d'un actionnaire unique, ses décisions seront également notées par écrit.

Tout actionnaire pourra participer à toute assemblée par conférence-vidéo ou moyens de communication similaire permettant son identification. La participation à une assemblée par ces moyens sera équivalente à une participation en personne à cette assemblée. Ces moyens doivent garantir la participation effective à l'assemblée par une retransmission continue des délibérations. Une assemblée tenue par ces moyens est équivalente à une participation physique.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs auditeurs agréés qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera ces auditeurs, en déterminera le nombre, la rémunération et durée de mandat qui ne pourra pas dépasser six ans.

F. Exercice social - Bénéfice

Art. 24. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 25. Sur le bénéfice annuel net de la Société, cinq pourcents (5%) seront alloués à la réserve légale. Cette attribution cessera d'être obligatoire aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pourcents (10%) du capital souscrit de la Société tel que disposé dans l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit suivant ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera l'affectation du bénéfice net annuel résiduel.

G. Liquidation

Art. 26. Dans le cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou des juridiques, nommés par l'assemblée des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et compensation.

H. Modification des statuts

Art. 27. Les présents statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous les conditions de quorum et de majorité requise par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

I. Clause finale - Législation applicable

Art. 28. Tous les points non régis par les présents Statuts seront régis en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1. La première année comptable commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale annuelle aura lieu dans l'année 2010.
3. Exceptionnellement le premier président et premier délégué du Conseil d'Administration pourront être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Paiement des actions

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "GENII CAPITAL S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions requises par l'article 26 tel que modifié de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été remplies.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou débours quels qu'ils soient encourus par la Société du fait de sa constitution s'élève approximativement à mille six cent cinquante Euros.

Décisions prises par l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparant susmentionnée, représentant l'entière du capital souscrit a adopté les résolutions suivantes comme actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Le nombre des directeurs est fixé à cinq (5) et celui des auditeurs à un (1).
3. Les personnes suivantes ont été désignées comme directeurs de la Société:
 - a) Monsieur Jedediah GRANT, homme d'affaires, né à Dublin (Irlande), le 6 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen;
 - b) Monsieur Frank SCHNEIDER, homme d'affaires, né à Luxembourg, le 28 avril 1970, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen;
 - c) Monsieur Gérard LOPEZ FOJACA, directeur de société, né à Luxembourg, le 27 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen;
 - d) Monsieur Eric LUX, directeur de société, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen; et
 - e) Monsieur Bertrand MANHE, gestionnaire d'investissement, né à Tassin (France), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
4. La société à responsabilité limitée "PKF ABAX AUDIT", avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite dans le Registre des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142867, est désignée comme auditeur.
5. Suite à la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée désigne M. Eric LUX, préqualifié, comme:
 - président du Conseil d'Administration, et
 - Directeur général avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société.

6. Les mandats des directeurs, directeur général et auditeurs se termineront avec l'assemblée générale annuelle de l'année 2015, sauf démission ou révocation préalable.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

A COMPARU:

The public limited company "GENII CAPITAL", established and having its registered office in L-2370 Howald, 1, rue Pernelchen, (Grand-Duchy of Luxembourg), inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 140567,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company ("société anonyme", "Aktiengesellschaft"), which it deems to incorporate as follows:

A. Definitions - Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Définitions. "Directors" shall mean members of the Board of Directors appointed by the Shareholders.

"Affiliate" when used with reference to a specified Person, shall mean any Person that directly or indirectly through one or more intermediaries' controls, is controlled by or is under common control with the specified Person. For such purposes, the term "control" (including the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with") shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through the ownership of voting Securities, by contract or otherwise.

"Articles of Incorporation" shall mean the present articles of incorporation.

"Board of Directors" shall mean the board of directors ("Verwaltungsrat") of the Company.

"Bona Fide Offer" shall mean an irrevocable offer made in writing in good faith by a Third Party to acquire a specified number of Securities and which indicates (i) the type, number and class of securities to be purchased, (ii) the price offered per security, (iii) the terms and conditions of the offer, including any representations, warranties and indemnities to be delivered therewith, and (iv) the name and address of the offeror and of each Person who controls it (as the term "control" is used in the definition of "Affiliate" above) and (v) the proven financing means of the offeror in respect of the envisaged purchase, provided that such offer may not be subject to any conditions the satisfaction or fulfillment of which is within the control of such Third Party.

"Business Day" shall mean any day other than a Saturday, Sunday or legal holiday or other day on which commercial banks in Luxembourg are required to close.

"Company" shall mean the Company.

"Drag-Along Notice" shall have the meaning given to such term in article 13 below.

"Drag-Along Right" shall have the meaning given to such term in article 13 below.

"Initial Public Offering" or IPO shall mean a public offering of the shares, whether by issuance of shares or by sale of shares to the public, e.g., the official publication (or other formal disclosure in accordance with its regulations) by the competent governmental or regulatory authority of an official listing or formal authorization for public trading of the shares issued by a Company on a regulated European stock exchange or any other internationally recognized regulated public market for equity Securities in Luxembourg or abroad.

"Liquidation Event" shall mean any of the following events (i) insolvency or bankruptcy of the Company (ii) dissolution of the Company for reasons other than those defined below under Sale of the Company.

"Person" shall mean any individual, Company, partnership, trust or unincorporated organization, or a government or any agency or political subdivision thereof.

"Pre-emptive subscription right" shall have the meaning given to such term in article 14 below.

"Right of first refusal" shall have the meaning given to such term in article 11 below.

"Sale of the Company" shall mean (i) the disposition of all or substantially all the assets or businesses of the Company to a Third Party, (ii) the sale or issuance to a Third Party of more than fifty percent (50%) of the share capital and voting

rights of the Company (on a fully diluted basis in case of issuance of new shares) or (iii) the merger or consolidation of the Company with or into another company whereby a Third Party will acquire, directly or indirectly, more than fifty percent (50%) of the Share capital and voting rights of the surviving company in such merger or consolidation (each of the foregoing being referred to individually as a "Sale Event").

"Sale Proposal" shall have the meaning given to such term in article 11 below.

"Shareholder" shall mean any registered holder of a Share.

"Shares" shall mean ordinary shares of the Company, with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) per share.

"Securities" shall mean any existing or future transferable securities authorized by law and representing or granting a present or future claim on a portion of the share capital of the Company as well as any securities of the Company which may be allotted for any reason whatever (subscription, transfer, gift, bequest, gratuitous allotment, merger or split, etc.), the rights or warrants attached to the said securities (including but not limited to pre-emption rights, the "droit préférentiel de souscription"). For the purposes of the calculations, Securities other than Shares shall be taken into account for the portion of the Share capital which they represent and shall be expressed in Shares.

"Selling Shareholder" shall have the meaning given to such term in article 11 below.

"Tag-Along Notice" shall have the meaning given to such term in article 12 below.

"Tag-Along Right" shall have the meaning given to such term in article 12 below.

"Third Party" shall mean any Person who is not a shareholder, an Affiliate or a subsidiary of a shareholder.

"Transfer" when used with respect to any shares, shall mean to transfer, sell, assign, pledge, hypothecate, create a security interest in or lien on, place in trust (voting or otherwise), contribute to capital or in any other manner, including as a result of a merger or consolidation, encumber or dispose of, directly or indirectly and whether or not voluntarily, any such shares; for the purposes hereof, the related terms "Transferor" shall mean any Person Transferring a share, and "Transferee" shall mean any person to which a share is Transferred.

"100% Offer" shall mean a Bona Fide Offer for all outstanding Securities or assets of the Company, including pursuant to any sale of interests that is being effected through a merger or consolidation of the Company with any other Person.

Art. 2. There is hereby established a public limited company ("société anonyme", "Aktiengesellschaft") under the name of "INVENIO S.A." (hereafter the "Company"), governed by the relevant legal dispositions as well as by these Articles.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's purpose is the development of Business Intelligence services, research services, reputation monitoring services, data collection, data processing, data mining, data publishing, development and exploitation of new technologies based on the above or contributing to the above, as well as the participation in businesses and companies of any kind and the establishment, development, administration and supervision of businesses and companies. The Company may acquire its participations by subscription, contribution in kind, exercise of option rights and in any other way, manage and exploit them and dispose of them by sale, assignment, exchange or in any other way.

The Company may use its means to create, administer, develop and exploit a portfolio of negotiable or non-negotiable securities of any kind, patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or other way. e.

The Company may give loans and grant advance payments and sureties to and for the benefit of its subsidiaries, affiliated companies or any other company in which it has an economic interest, as well as to companies belonging to the same group of companies, and support them in any way, under reserve and allowing for the respective legal provisions and without carrying on a bank business or of the financial sector. Moreover, it may borrow in any form with or without guaranty and mortgage, issue debt securities, loan notes or other debt instruments, pledge or otherwise hypothecate for the benefit of its own creditors or for the benefit of creditors of companies of the aforementioned kind.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the applicable legal dispositions.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and debentures.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Hesperange.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two Directors. The Company may issue certificates representing bearer shares. These certificates shall be signed by two Directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company.

The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation and the law for any amendment of the Articles of Incorporation. It may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of Directors within the limits of the authorised capital.

Subject to the more detailed provisions of article 14 of these articles and except for any share capital increase under the authorized share capital, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so, provided the procedure of article 14 of these Articles is complied with.

Art. 9. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1 Except as otherwise provided herein, no Shareholder shall transfer any shares to any Person except pursuant to the following:

- (a) Transfers pursuant to the exercise of the Tag-Along Right under the conditions provided by article 12 below;
- (b) Transfers pursuant to the exercise of the Drag-Along Right under the conditions provided by article 13 below;
- (c) Transfers in the context of an initial public offering or a Sale Event;
- (d) Transfers to the Company; and
- (e) Transfers in conformity with article 10.2 below.

10.2 The provisions of Articles 11, 12 and 13 below shall not apply to:

(i) Any Transfer to any of its Affiliates provided however that the Transferee undertakes, to sell back the transferred Securities to the initial transferring shareholder in the event of a change of control (within the meaning of such term in the definition of Affiliate set forth in Article 1 above) which would result in such Transferee ceasing to meet the requirements for being an Affiliate of such initial transferring shareholder;

(ii) Transfers in the context of an inheritance provided that the Transfer is for the sole benefit of a shareholder's heir.

Art. 11. Right of first refusal.

11.1 Except for the Transfers provided for in article 10, each shareholder hereby grants to the other shareholders pursuant to the conditions set forth in this article 11 a preemptive right with respect to any Transfer of all or part of the Securities they own. In the event that a shareholder (a "Selling Shareholder") receives a Bona Fide Offer to purchase or otherwise transfer all or certain of his Securities (the "Offered Shares") which he wishes to accept, the Selling Shareholder shall give notice in writing (the "Sale Proposal Notice") to each shareholder and to the President of the Board of Directors of the Company, together with a copy of such Bona Fide Offer, and shall offer (the "Sale Proposal") to sell the Offered Shares to the other shareholders (collectively, the "Offerees") on the same terms and conditions as contained in the Bona Fide Offer. The Sale Proposal Notice shall also contain the information required to enable the Offerees to exercise their

Tag-Along Right in accordance with article 12 below in the event they do not intend to exercise their Right of First Refusal under this article 11.

The Sale Proposal Notice shall indicate:

- (i) the name and address (or registered office) of the Third Party making the Bona Fide Offer;
- (ii) the identification of the person(s) controlling directly or indirectly such Third Party;
- (iii) the number of Securities for which the Transfer is contemplated;
- (iv) the direct or indirect financial relations (or other) between the Selling Shareholder and the Third Party making the Bona Fide Offer;
- (v) the offered price in Euro by the Third Party making the Bona Fide Offer in case of payment in cash or the estimated value in Euro in other cases, for the Offered Shares;
- (vi) the other terms of the Bona Fide Offer, including the description of all agreements that the Third Party or the shareholder or an affiliate of the Third Party or shareholder contemplates to enter into with a shareholder or an affiliate;
- (vii) a copy of the Bona Fide Offer duly signed by the Third Party making such Bona Fide Offer.

11.2 The Offered Shares shall be offered by the Selling Shareholder to the Offerees as follows:

(a) The Selling Shareholder shall offer to the other Shareholders (if any), and such other Shareholders may elect to purchase all or part of the Offered Shares (subject to the provisions herein) by giving an Acceptance Notice thereof to the Selling Shareholder and the Company within ten (10) days after receipt of the Sale Proposal Notice. In the event that all Shareholders exercise such purchase rights, they shall, in the aggregate, be entitled to purchase up to the number of Offered Shares equal to the number of Offered Shares multiplied by a fraction, having (x) for a numerator, the number of Securities held by such Shareholder, as the case may be and (y) for a denominator, the aggregate number of Securities held by all Shareholders who have exercised their purchase rights (the resulting number of Securities to be rounded to the nearest whole number, provided that any resulting fraction which is equal to one-half shall be rounded down).

(b) In the absence of purchase by the shareholders of all of the Offered Shares, all of the Offered Shares may be sold by the Selling Shareholder to the Third Party pursuant to the Bona Fide Offer in accordance with the provision of article 11.7 below but subject to articles 12 and 13.

11.3 The acceptance notice (the "Acceptance Notice") required to be given by any purchasing Offeree (the "Purchaser") shall specify the number of Offered Shares for which the accepting Offeree accepts the Sale Proposal and contain the unconditional and irrevocable obligation of the accepting Offeree to acquire such number of Offered Shares on the same terms and conditions as contained in the Bona Fide Offer; and a date for the closing of the purchase which shall not be more than thirty (30) days after the date of the giving of such Acceptance Notice; provided, however, that no Offered Shares shall be sold to any Shareholder hereunder if less than all of the Offered Shares are subject to an Acceptance Notice under this Section (in which case the Selling Shareholder shall be free to Transfer all its Offered Shares in accordance with article 11.7 hereof but subject to article 12).

11.4 If the offer of Offered Shares under this article 11.4 is for consideration other than cash or cash plus deferred payments of cash, the Purchaser shall pay the cash equivalent of such other consideration. If the Selling Shareholder and the Purchaser cannot agree on the amount of such cash equivalent within 10 days after the beginning of the 15-day period under article 11.2, any of such Parties may, by 3 days' written notice to the other, initiate appraisal proceedings under article 11.5 for determination of the cash equivalent. The Purchaser may give written notice to the Selling Shareholder revoking an election to purchase the Offered Shares within 10 days after determination of the appraised value, if it chooses not to purchase the Offered Shares.

11.5 If any shareholder, by written notice to the other shareholders, initiates an appraisal procedure to determine the amount of the cash equivalent of any consideration for Offered Shares, then the Selling Shareholder, on the one hand, and the Purchaser, on the other hand, shall each promptly appoint as an appraiser an individual who shall be a member of a Qualified Financial Institution. Each appraiser shall, within 30 days of appointment, separately investigate the value of the consideration for the Offered Shares as of the proposed Transfer date and shall submit a notice of an appraisal of that value to each shareholder. Each appraiser shall be instructed to determine such value without regard to income tax consequences to the Selling Shareholder as a result of receiving cash rather than other consideration. If the appraised values of such consideration (the "Earlier Appraisals") vary by less than 10%, the average of the two appraisals on a per share basis shall be controlling as the amount of the cash equivalent. If the appraised values vary by more than 10%, the appraisers, within 10 days of the submission of the last appraisal, shall appoint a third appraiser who shall be a Qualified Financial Institution. The third appraiser shall, within 30 days of his appointment, appraise the value of the consideration for the Offered Shares (without regard to the income tax consequences to the Selling Shareholder as a result of receiving cash rather than other consideration) as of the proposed Transfer date and submit notice of his appraisal to each shareholder. The value determined by the third appraiser shall be controlling as the amount of the cash equivalent unless the value is greater than the two Earlier Appraisals, in which case the higher of the two Earlier Appraisals will control, and unless that value is lower than the two Earlier Appraisals, in which case the lower of the two Earlier Appraisals will control. If any shareholder fails to appoint an appraiser or if one of the two initial appraisers fails after appointment to submit his appraisal within the required period, the appraisal submitted by the remaining appraiser shall be controlling. The cost of the foregoing appraisals shall be shared one-half by the Selling Shareholder and one-half by the Purchasers.

11.6 In the event that certain or all of the Offerees validly accept to purchase all of the Offered Shares pursuant to this article 11, the Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the Purchasers, and the Purchasers shall pay the purchase price for such Offered Shares in cash, on the latest to occur of:

(a) thirty (30) days after the date of giving of the Acceptance Notice; and

(b) thirty (30) days after the date of the last notification of the purchase price to a Purchaser if the purchase price is required to be finally determined by an appraiser in accordance with article 11.5 above.

11.7 Unless otherwise agreed among the Selling Shareholder and the accepting Offerees, the closing for the purchase of the Offered Shares by the accepting Offerees shall take place at the principal office of the Company during normal business hours. At the time and place so specified, the Selling Shareholder shall deliver instruments of transfer sufficient to transfer the Offered Shares to the appropriate Transferees against payment of the relevant purchase price.

11.8 In the event that: (a) the Offerees shall fail to validly accept to acquire all of the Offered Shares pursuant to the Sale Proposal; or (b) the accepting Offerees shall fail to timely purchase all of the Offered Shares within the period specified in article 11.6 above (the date of the first to occur of the events described in the foregoing subparagraphs (a) and (b), the "Termination Date"), then the Selling Shareholder shall have the right to accept, and to sell the Offered Shares pursuant to, the Bona Fide Offer; provided that in each such case:

(i) the Tag-Along Right provided in article 12 hereafter may apply;

(ii) the Board of Directors of the Company shall have resolved that the procedure for the exercise of the preemptive right as described herein has been complied with;

(iii) the Transfer of the Offered Shares pursuant to the Bona Fide Offer shall take place within thirty (30) days after the Termination Date;

(iv) the consideration described in the Bona Fide Offer is not changed in any respect and no other terms or provisions set forth in the Bona Fide Offer are modified in any material respect (it being understood that any such changes or modifications to the terms of the Bona Fide Offer would constitute a new offer which would be subject to the provisions of this article 11); and

(v) written notice of such proposed Transfer shall have been given by the Selling Shareholder to the Company and all other shareholders at least fifteen (15) days prior to the date of the proposed Transfer.

Art. 12. Tag-along Right.

12.1 In the event that one or several concerted Transfer(s) by a shareholder or shareholders together (for the purpose of this article 12, the "Selling Shareholders") would result in transferring the control (meaning the transfer of more than 50% of the voting rights) of the Company to a Third Party or to several Third Parties acting in concert (a "Majority Transfer"), then each Shareholder (each an "Offeree") will be offered the opportunity and right to participate proportionally to their respective holding in the Company at the time of such event (the "Tag Along Portion") in such Majority Transfer on the same terms and conditions as contained in the Bona Fide Offer provided that the Offerees have not accepted to, or have failed to validly or timely purchase all the Offered Shares under the Right of First Refusal set forth in article 11 above (for purposes of article 12, the "Tag Along Right"), subject to article 14. Each Offeree shall have the right to sell the same percentage of its shares as the percentage of Selling Shareholders' Shares transferred in a Majority Transfer (e.g. if the Selling Shareholders have sold 75% of their shares, the Offerees may sell 75% of their shares), it being understood that for the calculation of that latter percentage, if there is more than one Selling Shareholder in a concerted sale, all Selling Shareholders shall be treated as one single entity.

12.2 Each Offeree shall have ten (10) days from the Termination Date (as such term is defined under article 11.8 above), by notice in writing to the Selling Shareholder(s) and the Company (the "Tag Along Notice"), to accept to sell such number of his Securities corresponding to the Relevant Proportion, on the same terms and conditions as contained in the Bona Fide Offer. Each Tag Along Notice shall indicate the number of Securities which the selling Offeree wishes to sell (the "Sold Shares") and contain the unconditional and irrevocable obligation of the selling Offeree to sell such number of Sold Shares on the same terms and conditions as contained in the Bona Fide Offer, it being specified that if a Majority Transfer results from several transfers in the context of an open bid process, the purchase price under this Tag Along right shall be the higher of the purchase prices proposed under these Bona Fide Offers. In the event the Selling Shareholder(s) fails to receive a Tag Along Notice from any Offeree within such ten (10) day period, such Offeree shall be deemed to have declined to participate in the proposed Majority Transfer.

12.3 Each Selling Shareholder under a Majority Transfer shall have the purchasing Third Party under such Majority Transfer purchase the Sold Shares of each Offeree having sent a Tag Along Notice on the same terms and conditions as contained in the Bona Fide Offer. In that respect, each Selling Shareholder shall be jointly and severally liable with such Third Party and, failing such Third Party to so purchase the Sold Shares of an Offeree, the Selling Shareholder(s) will have to purchase such Sold Shares himself (or themselves). The Selling Shareholder(s) with respect to which the Majority fails to take place for a reason unrelated to such Selling Shareholder(s) shall be released from the obligation to purchase the Sold Shares himself (or themselves).

Art. 13. Drag-Along Right.

13.1 If at any time and from time to time, a shareholder or shareholders together (for the purpose of this article 13, the "Selling Shareholders"), for as long as they hold collectively at least 50% of the Company's Securities at the time of

the exercise, wishes to Transfer in a bona fide arms' length sale all of its shares to any Person or Persons who are not Affiliates of such Selling Shareholder (for purposes of this article 13, the "Proposed Transferee"), the Selling Shareholders shall have the right (for purposes of this article 13, the "Drag-Along Right") to require each other shareholder to sell to the Proposed Transferee all of the shares then held by such shareholder for the same per Fully-Diluted Share consideration as proposed to be received by the Proposed Transferee. Each shareholder agrees to take all steps necessary to enable him or it to comply with the provisions of this article 13 to facilitate the exercise of a Drag-Along Right.

13.2 To exercise a Drag-Along Right, the Shareholder(s) shall give each other shareholder a joint written notice (for purposes of this article 13, a "Drag-Along Notice"), to be delivered as registered letter with receipt confirmation, containing (i) the name and address of the Proposed Transferee and (ii) the proposed purchase price, terms of payment and other material terms and conditions of the Proposed Transferee's offer. Each other shareholder (each an "Offeree") shall thereafter be obligated (i) to sell its shares within thirty (30) days of delivery of the Drag-Along Notice or (ii) to purchase within sixty (60) days of delivery of the Drag-Along Notice all shares held by the Shareholders exercising their Drag-Along Right pursuant to this article 13 on the same terms and conditions as the Bona Fide Offer of the Proposed Transferee (the "Right to Purchase") and applying the procedure set forth below in article 13.3. If the shareholders do not notify the Selling Shareholder that they will exercise their Right to Purchase within five (5) days of delivery of the Drag-Along Notice, they shall be obligated to sell their shares to the Proposed Offeree.

13.3 In the event an Offeree or Offerees together intend to purchase the shares held by the Shareholder(s), the following procedure shall apply:

a. The Offeree(s) must notify the Shareholder(s) (by registered letter with receipt confirmation) within fifteen (15) days of delivery of the Drag-Along Notice of his/their intention to execute the Right of Purchase.

b. Thereafter, the Offerees have a further thirty (30) days to present to the Shareholder(s) one or more letter(s) of intent issued either by the Offerees themselves or by a Third Party, pertaining to all shares of the Shareholder(s) and containing the information set forth under (i) to (v) of the definition of a Bona Fide Offer.

c. The Offerees shall then procure that the purchase of the shares shall be executed at the latest sixty (60) days from delivery of the Drag-Along Notice.

d. Should the Offeree(s) fail to deliver any one of the documents or substance within the respective deadlines described under a. through c. above, they shall be obligated to sell their shares to the Proposed Transferee with immediate effect.

e. Following their initial notification under a. above the Offerees shall have the possibility at all times to withdraw from their intention to execute the Right of Purchase. Then paragraph d. shall apply.

Art. 14. Pre-emptive subscription right.

14.1 Notwithstanding the provisions of article 8 of these articles, the Shareholders have the right to subscribe for a proportionate share of any future equity and equity-like offerings by the Company (other than Securities issued (a) in a public offering, (b) pursuant to acquisitions by the Company of other corporations, or (c) pursuant to employee stock plans approved by the Company's Board of Directors).

14.2 Notice of any shareholder's intention to accept in whole or in part any offer made pursuant to article 14.1 hereof shall be evidenced by a writing delivered to the Company prior to the end of the thirty (30) day period of such offer, setting forth that portion of the Securities offered as such shareholder elects to purchase (the "Notice"). If any shareholder shall subscribe for less than its proportionate percentage of the Securities offered to be sold, the other subscribing shareholders shall be entitled to purchase the balance of that shareholder's proportionate percentage in the same proportion in which they were entitled to purchase the Securities offered in the first place (excluding for such purposes such shareholder). The Company shall notify each shareholder five (5) days following the expiration of the thirty (30) day period described above of the amount of Securities offered which each shareholder may purchase pursuant to the foregoing sentence and each shareholder will then have five (5) days from the receipt of such notice to indicate such additional amount, if any, that such shareholder wishes to purchase.

14.3 In the event that Notices are not given by the shareholders in respect of all the Securities offered, the Company shall have one hundred and twenty (120) days from the expiration of the foregoing thirty (30) or forty (40) day period, whichever is applicable, to sell or enter into an agreement to sell all or any part of such Securities offered as to which a Notice has not been given by shareholders to any other Person or Persons, but only for cash and otherwise in all respects upon terms and conditions which are no more favourable to such other Person or Persons or less favourable to the Company than those set forth in the original offer.

14.4 In each case, any Securities offered but not purchased by the Shareholders or other Person or Persons in accordance with article 14.3 may not be sold or otherwise disposed of until they are again offered to the shareholders under the procedures specified in this article 14.

14.5 The provisions of this article 14 shall not apply to any share capital increase made under the authorized share capital.

C. Board of directors

Art. 15. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three and up to five members.

For as long as an individual Shareholder retains ownership of 20% of the Company's Securities, such Shareholder shall be entitled to designate at least one person to serve on the Company's Board of Directors. However, when the Company has a sole shareholder or, if at a general meeting of shareholders it appears that the Company consists of a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member until the annual general meeting of shareholders acknowledging more than one shareholder.

Art. 16. The Board of Directors shall choose a President among its members and he shall have a casting vote in case of an even number of Directors.

The Company shall reimburse the shareholders for all reasonable out-of-pocket expenses incurred by their Director or observer directly in connection with attendance at the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet at least every two months during the first year after the incorporation, and afterwards at any time upon the written notice by the President or by two Directors then in office, and at least four times a year, during the second, third and fourth year.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to Directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Unless otherwise provided herein the board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the Directors, are present or represented at a meeting of the Board of Directors, provided that at least one Director so present or represented is representing an eligible Shareholder pursuant to article 15.

Any Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy. A Director may represent one or more of his colleagues.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. These means shall warrant an effective participation to the meeting with a continuous retransmission of the deliberations. The meeting by these means shall be deemed to have taken place at the registered office.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the President or, in his absence, by the vice-President, or by two Directors. Any proxies will remain attached thereto. If the Board of Directors is composed of a sole member, the latter shall sign the minutes.

Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the President, or by two Directors.

Art. 18. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Board of Directors shall account, to the annual general meeting of shareholders, of the advantages, salary allocated to the Director in charge of the daily management and representation of the Company.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of two Directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of a sole member, the Company will be bound by its sole signature.

D. General meetings of shareholders

Art. 20. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In the case of a sole shareholder, it exercises the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the Board of Directors.

It may also be convened by request of shareholders representing at least 10% of the Company's share capital.

Art. 21. The annual general meeting is held on the third Monday of the month of April at 11.00 o'clock at the registered office or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 22. Except as provided for by law, all shareholders vote together as a single class on all matters and all other decisions to be taken by the shareholders under applicable law shall be taken according to the quorum and majority rules provided for under Luxembourg law.

The minutes of every meeting of shareholders shall be signed by the president, secretary and scrutineer and by any requesting shareholder. In the case of a sole shareholder, its decision shall also be drawn up in minutes.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholder by videoconference or by other similar means of communication allowing identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. These means shall warrant an effective participation to the meeting with a continuous retransmission of the deliberations. The reunion by these means is equivalent to a physical participation.

E. Supervision of the company

Art. 23. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

F. Financial year - Profits

Art. 24. The accounting year of the Company begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 25. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

G. Liquidation

Art. 26. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 27. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

I. Final clause - Applicable law

Art. 28. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the amended law of August 10, 1915 on companies.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and ends on the 31st of December 2009.
2. The first annual general meeting will be held in the year 2010.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and Payment of the shares

The Articles thus having been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "GENII CAPITAL S.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred and fifty Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office of the Company is established at L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, (Grand-Duchy of Luxembourg).
2. The number of directors is fixed at five (5) and that of the auditors at one (1).
3. The following persons have been appointed as directors of the Company:
 - a) Mr. Jedediah GRANT, business man, born in Dublin (Ireland), on the 6th of September 1970, professionally residing in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen;
 - b) Mr. Frank SCHNEIDER, business man, born in Luxembourg, on the 28th of April 1970, professionally residing in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen;
 - c) Mr. Gerard LOPEZ FOJACA, companies' director, born in Luxembourg, on the 27th of December 1971, professionally residing in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen;
 - d) Mr. Eric LUX, companies' director, born in Luxembourg, on the 19th of December 1967, professionally residing in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen; and
 - e) Mr. Bertrand MANHE, investment manager, born in Tassin (France), on the 23rd of November 1972, professionally residing in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
4. The public limited company "PKF ABAX AUDIT", with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142867, is appointed as statutory auditor.
5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Eric LUX, prenamed:
 - as chairman of the board of directors, and
 - as managing director, with power to bind validly of the Company by his individual signature within the daily management of the Company.
6. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015, unless they previously resign or are revoked.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5108. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018598/994.

(100012850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

BGV III Rotterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.863.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.180.

Im Jahr zweitausendundneun, den 17. November,

vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg,

wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilseigners der BGV III Rotterdam S.à r.l. gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, gegründet am 10. Juli 2009 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1549 vom 12. August 2009 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion RCS B147180.

Der alleinige Anteilseigner BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg wird vertreten durch Herrn Arne Boich, Rechtsanwalt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 10. November 2009 in Luxemburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 12.500 EUR, namentlich 1.250 Anteile zu je 10 EUR, die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals.
3. Durchführung der unter Punkt 2. beschriebenen Kapitalerhöhung durch Zeichnung und Einzahlung im Wege einer Sacheinlage.
4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung gemäß der durchgeführten Kapitalerhöhung.
5. Abänderung des Anteilsregisters der Gesellschaft und Erteilung entsprechender Vollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Anteile in das Anteilsregister vorzunehmen.
6. Verschiedenes.

III. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der Anteilseigner betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von achtzehn Millionen achthundertfünfzigtausend siebenhundert Euro (18.850.700 EUR) zu erhöhen, um so das Gesellschaftskapital von bislang zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) auf achtzehn Millionen achthundertdreißigtausend zweihundert Euro (18.863.200 EUR) aufzustocken, indem eine Million achthundertfünfundachtzigtausend und siebenzig (1.885.070) neue Anteile, die einen Nennwert von jeweils zehn Euro (10 EUR) haben, ausgegeben werden.

Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner stimmt der nun folgenden Zeichnung und Einzahlung der achthundertfünfundachtzigtausend und siebenzig (1.885.070) neu ausgegebenen Anteilen in folgendem Umfang zu:

Zeichnung - Einzahlung

BGV III Holdinggesellschaft S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg eingetragen im luxemburgischen Han-

dels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B130234, vertreten durch Herrn Arne Boich, Rechtsanwalt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 10. November 2009 in Luxemburg, erklärt hiermit, (i) achthundertfunfundachtzigtausend und siebenzig (1.885.070) neu ausgegebene Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (10 EUR) pro Anteil zu zeichnen und (ii) diese voll einzuzahlen durch eine Sacheinlage in Höhe von achtzehn Millionen achthundertfünfzigtausend siebenhundert Euro (18.850.700 EUR) aus einem Darlehen, dass der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft durch einen Darlehensvertrag vom 3. August 2009 gewährt hat, in die Gesellschaft einzubringen.

Der Anteilseigner bestätigt, dass das Darlehen frei übertragbar ist.

Der Bericht zur Bewertung des Darlehens sowie die Bestätigung seitens des alleinigen Anteilseigners wurden dem Notar vorgelegt.

Die Einzahlung wird in Höhe von achtzehn Millionen achthundertfünfzigtausend siebenhundert Euro (18.850.700 EUR) dem Grundkapital der Gesellschaft zugewiesen.

Damit hält der alleinige Anteilseigner die gesamten achthundertsechundachtzigtausend und dreihundertzwanzig (1.886.320) Anteile der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, Artikel 5 der Satzung gemäß der soeben durchgeführten Kapitalerhöhung abzuändern und Artikel 5 nunmehr folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf achtzehn Millionen achthundertdreiunddsechzigtausend zweihundert Euro (18.863.200,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in achthundertsechundachtzigtausend und dreihundertzwanzig (1.886.320) Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR)."

Fünfter Beschluss

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Anteilsregister der Gesellschaft gemäß der im zweiten Beschluss durchgeführten Kapitalerhöhung zu ändern und jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, in Einzelvertretung mit seiner alleinigen Unterschrift im Namen der Gesellschaft die durch den zweiten Beschluss erforderlichen gewordenen Änderungen im Anteilsregister der Gesellschaft vorzunehmen.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise sechstausend Euro (6.000,- EUR).

WORÜBER PROTOKOLL, in Luxemburg an dem eingangs bezeichneten Tage aufgenommen wird.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen und von ihm und Uns, dem unterzeichneten Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: A. Boich, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2009. LAC/2009/48870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 26. Januar 2010.

Référence de publication: 2010018590/89.

(100012600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Exinter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.904.

L'an deux mil dix, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Armand HILGER, expert en automobile, né à Luxembourg, le 3 janvier 1952, demeurant à L-3353 Leudelange, 21, rue d'Esch;

2.- Monsieur Germain FILBIG, expert en automobile, né à Luxembourg, le 25 août 1967, demeurant à L-8385 Koerich, 8, rue de l'Ecole;

3.- Monsieur Guy THEISEN, maître-mécanicien, né à Luxembourg, le 7 août 1952, demeurant à L-6313 Beaufort, 21, rue du Château;

4.- Monsieur Henrique DOS SANTOS MARTO, maître débosseleur de véhicules automoteurs, né à Figueira da Foz (Portugal), le 21 avril 1975, demeurant à L-2262 Luxembourg, 25, rue Adolphe Omlor;

5.- Monsieur Claude GENGLER, maître-peintre de véhicules automoteurs, né à Differdange, le 28 décembre 1970, demeurant à L-4450 Belvaux, 41, route d'Esch.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1) - sub 3) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "EXINTER S.à r.l.", avec siège social à L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 938 du 8 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 980 du 23 septembre 2003, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2976 du 17 décembre 2008 ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.904.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Armand HILGER, prénommé, cinquante-deux parts sociales,	52
2) à Monsieur Germain FILBIG, prénommé, vingt-quatre parts sociales,	24
3) à Monsieur Guy THEISEN, prénommé, vingt-quatre parts sociales,	24
Total: cent parts sociales,	100

III.- Ensuite, Monsieur Armand HILGER, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit vingt (20) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Claude GENGLER, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de vingt-neuf mille huit cent soixante-seize euros quarante cents (EUR 29.876,40), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Puis, Monsieur Armand HILGER, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit dix (10) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Henrique DOS SANTOS MARTO, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de quatorze mille neuf cent trente-huit euros vingt cents (EUR 14.938,20), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Puis, Monsieur Armand HILGER, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit vingt-deux (22) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Germain FILBIG, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de trente-deux mille huit cent soixante-quatre euros quatre cents (EUR 32.864,04), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

VI.- Ensuite, Monsieur Guy THEISEN, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit les vingt-quatre (24) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Germain FILBIG, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de trente-cinq mille huit cent cinquante et un euros soixante-huit cents (EUR 35.851,68), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

VII.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Les cessionnaires participent aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier 2010.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

En outre, les cédants et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

VIII.- Ensuite, les associés Messieurs Germain FILBIG, Claude GENGLER et Henrique DOS SANTOS MARTO, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Suite aux susdites cessions de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Germain FILBIG, expert en automobile, né à Luxembourg, le 25 août 1967, demeurant à L-8385 Koerich, 8, rue de l'Ecole, soixante-dix parts sociales,	70
2.- à Monsieur Henrique DOS SANTOS MARTO, maître débosseleur de véhicules automoteurs, né à Figueira da Foz (Portugal), le 21 avril 1975, demeurant à L-2262 Luxembourg, 25, rue Adolphe Omlor, dix parts sociales,	10
3.- à Monsieur Claude GENGLER, maître-peintre de véhicules automoteurs, né à Differdange, le 28 décembre 1970, demeurant à L-4450 Belvaux, 41, route d'Esch, vingt parts sociales,	20
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

Deuxième résolution:

Monsieur Armand HILGER, préqualifié, déclare donner sa démission de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant jusqu'à ce jour lui est accordée.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant unique de la Société avec effet à partir de ce jour, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Germain FILBIG, prénommé.

La Société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

IX.- Monsieur Germain FILBIG, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment signifiées.

X.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

XI.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Armand HILGER, Germain FILBIG, Guy THEISEN, Henrique DOS SANTOS MARTO, Claude GENGLER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 janvier 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010018595/104.

(100012618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Trademark Catering S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.148.

—
Assemblée générale ordinaire du 15/10/2009.

L'an deux mille neuf,

et le quinze octobre, à onze heures,

Première résolution

L'assemblée décide de transférer son siège social de 180 rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg à 49 boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr Nicolas PIERRE / Mr Franck NAUDE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010019806/17.

(100014363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

IMF Alliance Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 114.741.

—
EXTRAIT

En date du 10 janvier 2010, l'associé unique pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Gérant

Référence de publication: 2010019828/17.

(100014052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

DIFFART, Festival de Théâtre, Differdange association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4501 Differdange, 2, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg F 1.542.

—
Assemblée générale du 10 décembre 2009

Présents: Gaby Schwinden, J.M Calderoni, Nathalie Feiten, Georges Liesch, Tania Brugnoli, Jules Orlando.

Carole Lorang: excusée

Divers

D'Radiatioun vun der Diffart a.s.b.l gett Eestëmmeg vun all de Memberen decidéiert. Den positiven Crédit vun 4.700,- € gouf un den Théâtre Municipale vun Déifferdeng iwwerwisen. Héimat ass den Compte vun der DiffArt a.s.b.l och opgeléist ginn.

Référence de publication: 2010019839/14.

(100014202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Consulenta S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 141.653.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 décembre 2009 que:

L'assemblée décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, soit:

Madame Michèle Lutgen, née le 08.09.1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;

et Monsieur Jean Nicolas Weber, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

leurs mandats expirent lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010018900/17.

(100013277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.